



GEMENG  
HABSCHT

# AVIS

## ÉTABLISSEMENTS CLASSÉS

Concerne : Arrêté N° 1/2022/0197/145

Conformément aux dispositions de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés le public est informé que par décision du 30 août 2022, le Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Économie sociale et solidaire a autorisé POST LUXEMBOURG à modifier et à exploiter un site d'installations radioélectriques fixe se situant sur un terrain inscrit au cadastre de la commune de Habscht, Section HA de Hobscheid, numéro cadastral 1785/4790.

Contre la prédite décision d'autorisation un recours peut être interjeté auprès du Tribunal Administratif qui statuera comme juge de fond. Ce recours doit être introduit sous peine de déchéance dans un délai de 40 jours à partir du jour d'affichage de la prédite décision.

Eischen, le **08 SEP. 2022**

Pour l'Administration Communale,

Le Secrétaire

Le Bourgmestre

Paul Reiser



Serge Hoffmann

Administration  
Communale

Place Denn  
L-8465 Eischen

Tél.: 39 01 33-1

[www.habscht.lu](http://www.habscht.lu)

Personne de contact :  
Shannon Huss  
Rédacteur communal  
☎ 39 01 33 - 235  
shannon.huss@habscht.lu